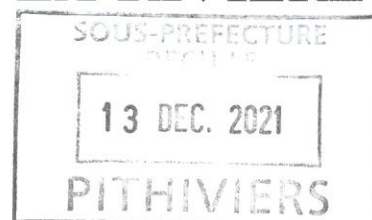


COMMUNE  
D'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE  
45330



N° 2021\_30

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE, légalement convoqué le 23 novembre 2021, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier CITRON, Maire.

Présents : Mesdames Virginie RIVES, Marie-Frédérique BELOEIL, Gloria SEQUEIRA, Gwenaëlle RENAUDIE, Élodie GAMBART.

Messieurs Olivier CITRON, Didier EUVRARD, Pierre-Yves HURFIN, Mickaël NOUZIER et Stéphane HLUBOVIC.

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Frédérique BELOEIL.

**Règlement Communal de Voirie – avenant annexé**

Monsieur Pierre-Yves HURFIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint donne lecture du compte-rendu du service juridique de l'AML (Association des Maires du Loiret) relative au contrôle du Règlement Communal de Voirie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité l'avenant au Règlement Communal de Voirie.

Le Maire,  
Olivier CITRON.



Certifié exécutoire par le maire  
Compte-tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 10.12.2021  
Et de la publication le 04.12.2021